Cinquantième année. - N ° 58 A 23 mars 2017

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES

ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard 01-40-58-75-00
Annonces 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 711

49 – MAINE-ET-LOIRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANGERS

Ventes et cessions

792 047 037 RCS Angers.
IN EXTENSO CENTRE OUEST.
Forme : Société anonyme à conseil d'administration.
Sigle : IECO.
Capital : 26313376 EUR.
Adresse : 8, rue Eugène Brémond, 49300 Cholet.
Oppositions : Art.L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis de projet de fusion IN EXTENSO CENTRE OUEST Société Anonyme au capital de 26.313.376 euros Siège social : CHOLET (49300) 8, rue Eugène Brémond 792 047 037 RCS ANGERS CABINET SINGER ET ASSOCIES Société civile au capital de 480.000 € Siège social : CHOLET (49300) 8, rue Eugène Brémond 381 325 760 RCS ANGERS ——————————————————— AVIS DE PROJET DE FUSION Suivant acte sous seing privé en date à Angers (49) du 17 mars 2017, la société IN EXTENSO CENTRE OUEST et la société CABINET SINGER ET ASSOCIES, ont établi un projet de fusion par voie d'absorption de la société CABINET SINGER ET ASSOCIES par la société IN EXTENSO CENTRE OUEST. Aux termes de ce projet, la société CABINET SINGER ET ASSOCIES ferait apport à la société IN EXTENSO CENTRE OUEST de la totalité de son actif, savoir 1.022.803,94 euros, à charge de la totalité de son passif, savoir 433.944,33 euros. L'apport net serait de 588.859,61 euros. La société IN EXTENSO CENTRE OUEST détenant la totalité des parts sociales de la société CABINET SINGER ET ASSOCIES, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital. La différence entre la valeur nette des droits apportés (588.859,61 euros) et la valeur comptable des parts sociales de la société CABINET SINGER ET ASSOCIES (1.085.055 euros), savoir 496.195,39 euros constituera un mali technique. Etant une fusion simplifiée, cette opération n'entraine ni échange de droits sociaux ni prime de fusion. Les créanciers des sociétés fusionnantes, dont la créance est antérieure au présent avis, pourront former opposition à cette fusion dans les conditions et délais prévus par les articles L.236-14 et R.236-8 du Code de Commerce. Conformément aux dispositions de l'article L.236-6 du Code de Commerce, deux exemplaires originaux du projet de fusion ont été déposés au greffe du Tribunal de Commerce d'ANGERS, le 17 mars 2017, sous le numéro 2017/A/2521 pour la société CABINET SINGER ET ASSOCIES, et sous le numéro 2017/A/2520 pour la société IN EXTENSO CENTRE OUEST. Pour avis.